



Projet PROSSEV Burkina Faso

▶ FOIRE AUX QUESTIONS

LUXEMBOURG
AID & DEVELOPMENT



LUXDEV
Luxembourg
Development Agency



Foire aux questions

Q1

Quelles sont les localités éligibles pour cet appel à propositions ?

Le présent appel à propositions concerne les PME-PMI présentes ou exerçant dans l'une des 2 régions du Burkina Faso que sont la région du Centre (Ouagadougou) et la région des haut-bassins (Bobo-Dioulasso).

Les entreprises installatrices, quant à elles, peuvent être présentes partout sur le territoire Burkinabè mais doivent pouvoir aisément faire des installations dans au moins une des deux régions.

Q2

Quelle est la différence entre les deux appels à propositions ?

Les deux compétitions sont différentes dans le sens que l'une est destinée aux entreprises installatrices de systèmes et d'équipements solaires et l'autre destinée exclusivement aux entreprises privées (PMEs/PMIs) qui souhaitent faire installer des technologies solaires en leur sein. La compétition ciblant les installateurs est un appel à propositions sous la forme d'une manifestation d'intérêt pour qualifier les entreprises qui auront le privilège de fournir leurs produits et service. La compétition visant les PME/PMI est un appel à projets pour sélectionner celles qui pourront bénéficier de la subvention en fonction de la pertinence de leurs projets de verdissement.

Q3

Quelles sont les types de PME éligibles ?

Les entreprises du secteur privé légalement constituées sur le territoire Burkinabè, indépendamment de la forme juridique, et qui ont minimum 2 ans d'existence et d'activité sont éligibles.



Q4

Quels sont les secteurs d'activités éligibles ?



Foire aux questions

Q5

Quelles sont les technologies solaires autorisées dans le cadre de cet appel à projets ?

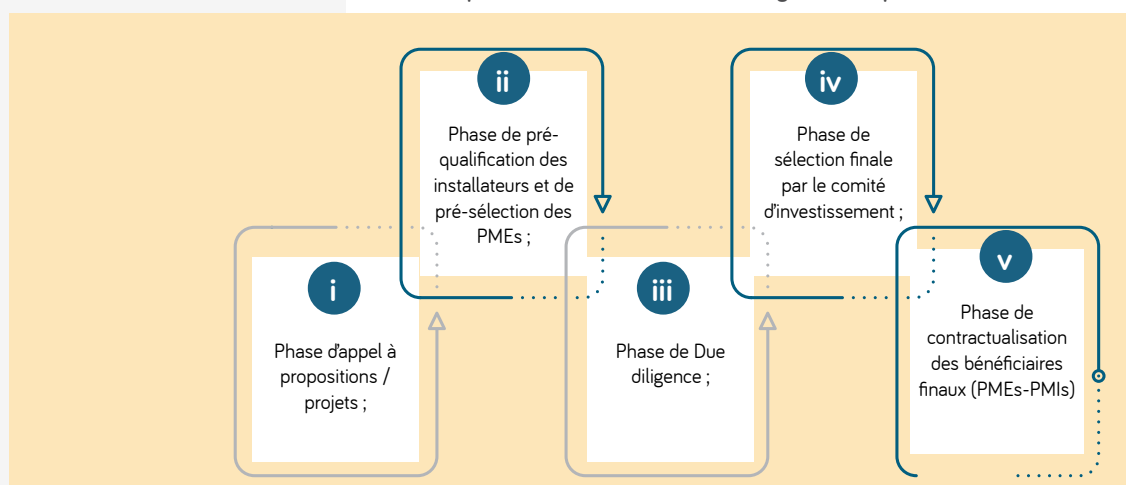
Les systèmes et équipements solaires à installer dans le cadre de ce projet doivent correspondre, mais ne pas strictement s'y limiter, ou faire partie des groupes de technologies solaires suivantes :

- Des systèmes autonomes d'énergie solaire de grandes capacités qui répondent efficacement aux besoins énergétiques des PME / PMI locales. Les puissances à installer doivent préférentiellement être comprises entre 10 kWc et 100 kWc.
- Des micro et mini-réseaux à partir de l'énergie solaire, avec des réseaux de distribution qui répondent aux besoins des entreprises locales.
- Solutions d'équipement autonomes à fort potentiel pour les utilisations productives hors réseau (p.Ex. Pompage solaire, Chaîne de froid (Réfrigérateur, congélateur et chambre froide solaire), couveuse solaire, concasseuse/broyeuse/presse/moulin solaire, séchoirs solaires, machines de transformation de produits agricoles, etc.).
- Solutions solaires autonomes qui font la gestion durable et la valorisation des déchets.

Q6

Quelles sont les étapes de la compétition ?

La compétition se déroulera suivant les 5 grandes étapes ci-dessous :



Q7

Est-il possible que des PME postulent en consortium ?

Le consortium est possible et accepté. Il est généralement facile pour des associations de producteurs ou des coopératives de s'organiser et postuler en consortium pour ce type d'appel à propositions. Il faut veiller à ce que le consortium ne dénature pas l'essence de la proposition ou n'entrave pas le potentiel que les entités auraient pu démontrer individuellement.



Foire aux questions

Q8

Est-il possible pour une PME ayant déjà bénéficié d'un financement de l'AECF de postuler ?

Oui, une PME ayant déjà bénéficié du financement de l'AECF peut postuler au présent appel à propositions.

Q9

Est-il possible pour une PME de postuler dans les 2 régions cibles ?

Il est conseillé aux entreprises de postuler dans la région où elles ont le plus grand atout et potentiel pour atteindre les objectifs du projet. Toutefois, il n'est pas interdit à une PME de postuler à la fois sur les 2 régions si elle juge ses projets tout aussi pertinents et impactant dans les 2 zones.

Q10

Est-il possible pour une PME de postuler avec plusieurs propositions ?

Non, une seule proposition est acceptée par PME et par région.

Q11

Pouvons-nous demander une subvention de plus de 100,000 EUR ?

Non, la subvention maximale qui peut être sollicitée par une entreprise dans le cadre de ce projet est plafonnée à 100,000 EUR.

Q12

Quel est le délai maximum autorisé pour le paiement du co-financement par la PME ?

Le paiement de la contrepartie à la subvention (Co-financement) par la PME doit se faire au plus tard 3 mois avant la clôture du projet ; c'est-à-dire au 30 Juin 2025. Il est à noter que la vitesse de mobilisation de ce co-financement sera un facteur déterminant dans le choix final des bénéficiaires.



Foire aux questions

Q13

Hormis la subvention, quels sont les autres types de soutien prévus ?

En dehors de la subvention directe, une assistance technique ciblée aux entreprises installatrices et entreprises bénéficiaires est prévue pour aider ces entreprises à corriger leurs lacunes opérationnelles afin de les rendre plus efficaces. Des séances/ateliers d'apprentissage et de réseautage inter-entreprises sont également prévues pour permettre la mise en relation et le partage d'expériences entre les PME.

Q14

Quelles sont les langues à utiliser pour postuler ?

Les candidats peuvent transmettre leurs propositions en Français ou en Anglais. Les deux langues sont acceptées.

Q15

Comment postuler à cet appel à propositions ?

Les entreprises installatrices de systèmes solaires ainsi que les PME-PMI qui remplissent les conditions et qui sont intéressés par cet appel à projets devront se rendre sur le site Web de l'AECF (www.aecfafrica.org) où ils trouveront un lien d'accès à la plateforme digitale conçue pour réceptionner les candidatures. Les informations devront être saisies directement sur la plateforme.



West End Towers, Kanjata Road Off
Muthangari Drive / Waiyaki Way
T: +254111035000
E: info@aecfafrica.org

www.aecfafrica.org

LUXEMBOURG
AID & DEVELOPMENT



LUXDEV
Luxembourg
Development Agency